

Département de Moselle

COMMUNE DE
MARANGE-SILVANGE

PLAN LOCAL
D'URBANISME

5.4. RÉGLEMENT GRAPHIQUE
SILVANGE

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du 17/09/2020

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Approuvé le :		Elaboré le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
17/09/2020		23/09/1992		17/01/2012		09/02/1997	
20/08/1994		27/03/1996		28/06/12112015		23/06/1992	
21/02/2002		29/08/1998				23/06/1997	
14/09/2005		03/07/1997				21/01/1990	
27/09/2011		22/01/1998				15/04/1991	
		21/02/2002				03/05/1995	
		24/06/2009				14/05/1997	

© Origine GDFP Cadastre © Dots de l'Eclairissement © 2019

Légende :

- U** Découpage en zone avec indication du type de zone
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Cheminement piétonnier à conserver
- Elément du patrimoine bâti ou paysager à préserver
- Façade remarquable
- Marge de recul
- Secteur concerné par des OAP
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
4	Aménagement d'un accès au Bois de Vallerot depuis la Place du Marché	677 m²	Commune
5	Extension du cimetière de Silvange	6 482 m²	Commune
6	Aménagement urbain entre la salle Gabriel Hennequin et la Chapelle de Silvange (voir Saint-Étienne d'Orléans de la Chapelle)	1 049 m²	Commune
8	Aménagement de la VRI 52 (cimetière du nord)	106 339 m²	Etat
7	Création d'un bassin de rétention, avec valorisation possible pour des loisirs	60 557 m²	Commune

